

Cellectis annonce la réalisation de l'investissement additionnel d'AstraZeneca

 Réalisation de l'investissement additionnel de 140 millions de dollars d'AstraZeneca tel qu'annoncé le 1^{er} et le 15 novembre 2023

Le 6 mai 2024 - New York (N.Y.) - Cellectis (Euronext Growth: ALCLS – NASDAQ: CLLS) a annoncé aujourd'hui, que, à la suite de de l'approbation du ministère français de l'économie et de la satisfaction des autres conditions suspensives, AstraZeneca (LSE/STO/Nasdaq: AZN) a réalisé l'investissement additionnel de 140 millions de dollars dans la Société tel que précédemment annoncé par Cellectis le 1er et le 15 novembre 2023 (l' « Investissement Additionnel »).

Dans le cadre de l'Investissement Additionnel, AstraZeneca a souscrit aujourd'hui 10.000.000 d'actions de préférence « de catégorie A » et 18.000.000 d'actions de préférence « de catégorie B », dans chaque cas au prix de 5,00 dollars par action de préférence convertible, émises par le conseil d'administration de Cellectis sur le fondement des délégations qui lui ont été accordées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Cellectis en date du 22 décembre 2023.

Jusqu'à leur conversion en actions ordinaires, les actions de préférence de « catégorie A » ont un droit de vote simple mais ne sont pas éligibles au droit de vote double bénéficiant aux actions ordinaires détenues sous la forme nominative pendant une durée minimale de deux ans, tandis que les actions de préférence de « catégorie B » sont privées de droit de vote sauf sur toute décision ayant trait à la distribution de dividende ou de réserves. Les deux catégories d'actions de préférence bénéficient en outre, en cas de liquidation de la Société, d'un droit préférentiel à l'allocation du *boni* de liquidation éventuel (après le remboursement des créanciers de Cellectis et de la valeur nominale de leurs actions à tous les actionnaires) et sont convertibles, à la seule discrétion d'AstraZeneca, en un même nombre d'actions ordinaires bénéficiant des mêmes droits que les autres actions ordinaires de la Société.

Immédiatement après la réalisation de l'Investissement Additionnel, AstraZeneca détient environ 44% du capital social et 30% des droits de vote de la Société (sur la base du nombre de droits de vote actuellement en circulation).

En outre, la nomination de Mr. Marc Dunoyer et du docteur Tyrell Rivers en tant que membres du conseil d'administration de Cellectis, décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Cellectis en date du 22 décembre 2023 sous condition suspensive de la réalisation de l'Investissement Additionnel, est désormais effective.

En l'absence d'offre publique, aucun prospectus ne sera établi en France ou hors de France dans le cadre de l'Investissement Additionnel.

À propos de Cellectis

Cellectis est une société de biotechnologie au stade clinique, qui utilise sa technologie pionnière d'édition de génome TALEN® pour développer des thérapies innovantes pour le traitement de maladies graves. Cellectis développe, les premiers produits thérapeutiques d'immunothérapies allogéniques fondées sur des cellules CAR-T, inventant le concept de cellules CAR-T ingéniérées sur étagère et prêtes à l'emploi pour le traitement de patients atteints de cancer, et une plateforme permettant de réaliser des modifications génétiques thérapeutiques dans les cellules souches hématopoïétiques dans diverses maladies. En capitalisant sur ses 24 ans d'expertise en ingénierie des génomes, sur sa technologie d'édition du génome TALEN® et sur la technologie pionnière d'électroporation PulseAgile, Cellectis développe des produits candidats innovants en utilisant la puissance du système immunitaire pour le traiter des maladies dont les besoins médicaux ne sont pas satisfaits. Le siège social de Cellectis est situé à Paris. Cellectis est également implanté à New York et à Raleigh aux États-Unis. Cellectis est coté sur le marché Euronext Growth (code : ALCLS) ainsi que sur le Nasdaq Global Market (code : CLLS).

Pour de plus amples informations sur Cellectis, veuillez contacter :

Contacts média :

Pascalyne Wilson, Director, Communications, +33 (0)7 76 99 14 33, media@cellectis.com Patricia Sosa Navarro, Chief of Staff to the CEO, +33 (0)7 76 77 46 93

Contacts pour les relations avec les investisseurs :

Arthur Stril, Chief Business Officer, +1 (347) 809 5980, investors@cellectis.com Sandya von der Weid, Associate Director, LifeSci Advisors, +41 786 80 05 38